



Schweiz. Verein für die Ausbildung von Hütehunden und  
Herdengebrauchshunden

Société Suisse pour la formation des chiens de troupeaux

SSDS Swiss Sheep Dog Society

1789 Lugnorre, CH, 24. Janvier 2019

## Requête à l'attention de l'AG SSDS 25.2.2019

Lors de la réunion du 21.12.2019, le comité a décidé de présenter la requête suivante pour le vote:

### L'adhésion à SCS

Intro :

La SCS est toujours très intéressée par une collaboration avec la SSDS. Les premières suggestions de la SCS sont rédigées, cela va d'une simple collaboration (semblable à l'union suisse des paysans) à une adhésion complète avec la délégation de la responsabilité d'organisation des épreuves de travail et de juges "Collecting Style". Le comité a décidé de soumettre les diverses propositions sous forme d'une requête à l'assemblée générale 2019, afin que les membres puissent s'exprimer à ce sujet.

Devenir membre de la SCS peut nous apporter certains avantages.

- Une représentation politique ; ensemble (tous les propriétaires de chiens) nous serons plus fort et ceci renforcera notre impact politique au plus haut niveau.
- FCI et Collecting Style ; La SSDS restera le contact principal – la SCS espère ainsi équilibrer cette vague montante de la FCI et mettre les chiens de troupeau de la suisse à la même enseigne.

Déroulement des votes pendant l'assemblée générale 2019 : Lors de la première session, les trois propositions seront mise aux votes. Chaque membre peut voter pour une proposition et les deux propositions qui unissent le plus de votes arriveront au second tour.

Requête 1)

### **Adhésion partielle, la requête de la SSDS pour une adhésion à la SCS, catégorie 4 (association spéciales)**

La SSDS comme "association spéciale" ce statut de la SCS est semblable aux Sponsors ; aucun droit de parole – uniquement 1 délégué

Les droits de votes et d'élections sont pratiquement inexistantes

La contribution financière pour des organisations, nécessite à chaque fois une discussion individuelle et sera déterminée par la ZV ; contribution pour la SSDS par année CHF 1'000.- (discutable).

Requête 2)

## **Membre à part entière, membre catégorie 3, en tant que section de la SCS**

### **Position de départ :**

La SCS est très intéressée par une réintégration de la SSDS, explication :

- a) Pour la représentation politique, tous les propriétaires de chiens doivent être sous le même toit (SCS)
- b) La Reprise du dossier FCI "Collecting Style" – le dossier FCI "Traditional Style" est couvert par l'association de Steve Jaunin

La SSDS est intéressée par la requête de la SCS pour les raisons suivantes :

- a) Afin que le travail autour des chiens de troupeau en suisse, reste sous le même toit (SSDS).
- b) Pour la représentation politique, tous les propriétaires de chiens devraient être sous le même toit.

Les règles (SCS) suivantes qui sont importantes

- a) Tous les membres de la SSDS ayant le droit de vote interne, deviendraient automatiquement membres de la SCS
- b) Le coût par membre ; CHF 15.- / par année
- c) La SCS est d'accord que la SSDS n'intégrera pas la totalité de ses membres (500), mais propose une nouvelle solution au moyen d'un nouveau sous groupement interne à la SSDS qui concernerait uniquement les membres actifs (à voir aussi point N° 3 ; nouvelle structure SSDS)
- d) Le nombre minimal pour l'intégration à la SCS : 30 membres
- e) La SSDS serait gérée en tant que section indépendante au sein de la SCS (semblable à REDOG)
- f) Les règlements et normes de la SSDS (p.e. les juges) seraient acceptés par la SCS, et nécessiteront aucun changement
- g) Si des épreuves FCI deviendraient d'actualité, des cahiers de travail seront obligatoires
- h) Des épreuves de travail FCI, seront uniquement organisées à la demande des membres. Inversement : l'absence de demandes par les membres = pas d'épreuves de travail organisées
- i) Le but d'un contrat de collaboration entre la SCS et la SSDS, serait de confier des tâches telles que la formation de juges ou de perfectionnement et des approbations de juges internationaux etc.  
Ces tâches effectuées par la SSDS seraient compensées par la SCS. Le montant d'indemnisation resterait à négocier

### **Nouvelle structure SSDS dans le but de rejoindre la SCS**

Pour des raisons historiques (Démission de la SSDS en 2012), ainsi que les coûts impliqués (500 M x CHF 15.-) l'adhésion en tant qu'unité n'est pas réaliste. Cette proposition n'aurait aucune chance devant l'assemblée générale de la SSDS.

Proposition :

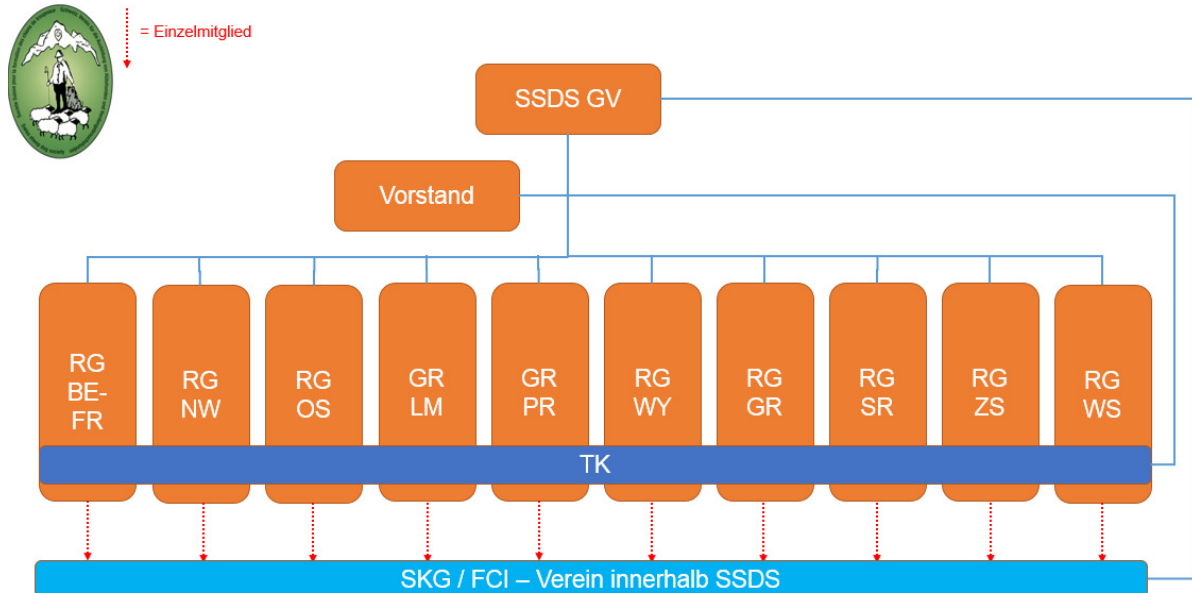
La SSDS crée un nouveau club au sein des structures existantes, c'est-à-dire un nouveau "groupement régional". Ceci ne serait pas ancré au niveau régional, mais plutôt thématique. Ce nouveau groupement (appelé par la suite SCS-V) aurait ses propres statuts (avec une liaison fixe à la SSDS) et son propre comité avec tous les organes nécessaires.

Pour devenir membre de la SCS-V, la personne doit :

- a) être membre de la SSDS
- b) être membre d'un groupement régional

Cette SCS-V exige une cotisation annuelle de CHF 25.- par membre actif et CHF 15.- seront transférés à la SCS (par membre actif)

### Représentation schématique



Requête 3)

### Tout reste pareil, pas d'adhésion

Aucun changement en ce qui concerne la SCS (idem 01.01.2019), tout reste pareil – aucune implication souhaitée de la part des membres de la SSDS.

Au nom du comité

Ruedi von Niederhäusern  
Président de la SSDS  
Au Village 3  
1789 Lugnorre

